

Demande de nationalité

Par gebe, le 16/06/2019 à 04:15

Bonjour,

Est il possible de déposer deux demandes (parallèlement) de nationalité sur deux fondements distincts, naturalisation par décret et mariage? Sur la base du premier cas une première demande pourrait étre faite en février 2020, son instruction demandera au plus18 mois (éventuellement prolongés de 3 mois) avec une réponse positive ou un rejet ou un ajournement. Une deuxième demande sur le fondement mariage pourrait être faite en mai 2021 (sauf si à cette date réponse positive à la première demande) son issue étant administrativement moins problématique. QUESTION : cette demande peut elle être faite indépendamment de la première et sans attendre une réponse administrative ou sans répondre aux motifs éventuels d'ajournement?

merci pour votre réponse. BG

Par EMT, le 08/05/2021 à 08:57

Bonjour je vous conseil par mariage est sutout avec avocat croyez moi